

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 septembre 2020

Date de la

Convocation :

24 septembre 2020

Date d’Affichage :

30 septembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-119

Acquisition de terrain : parcelle D 256.

**L’an deux mille vingt, le vingt neuf septembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d’acquérir la parcelle de terrain n° 256 de la section D située au lieu-dit le Clotet, d’une superficie de 1 955 m² et appartenant à Mme THOMET Geneviève,

CONSIDERANT que les besoins en alimentation en eau potable ainsi qu’en défense incendie de la commune nécessitent à court terme la construction d’un nouveau réservoir.

CONSIDERANT que ce terrain pourrait convenir à l’implantation de cet ouvrage,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’acquérir ce terrain au prix de 11 000.00 € soit 5.62 €/m².

VU l’avis favorable de la commission « Urbanisme et travaux »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’exposé de Mme le Maire
- **DONNE** son accord pour l’acquisition du terrain décrit ci-dessus au prix de 11 000 €.
- **DESIGNE** la SCP « Agostino et Audiffred », notaires à Briançon, pour recevoir les actes relatifs à cette acquisition.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l’achat de ce terrain.
- **DIT** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE